

Les mesures sanitaires pour la session d'automne 2021

À Loisibourg, les **mesures sanitaires** émises par le gouvernement sont appliquées rigoureusement afin d'assurer la sécurité de tous.

- Lors du premier cours des activités sportives, **une preuve de vaccination avec le code QR et une pièce d'identité** sont exigées par le professeur pour les participants de 13 ans et plus. (Le passeport vaccinal n'est pas exigé pour les cours de langue, de peinture, de poterie et de théâtre.)
- **Le couvre-visage est REQUIS** durant les déplacements pour les participants de plus de 10 ans.
- **Le couvre-visage N'EST PAS REQUIS :**
 - Durant les activités **si la distanciation de 2m est respectée** ou lorsqu'on est assis à **1m de distance en silence**.
 - Durant la pratique du **volleyball**, du **basketball** et du **badminton** car les contacts ne sont pas prolongés.

Rappel sur les **CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER :**

- Rester chez soi si des symptômes liés à la COVID19 sont ressentis.
- Avoir son passeport vaccinal et sa preuve d'identité lorsque requis.
- Porter un couvre-visage en entrant.
- Désinfecter ses mains à l'entrée.
- Respecter la distanciation et éviter les contacts physiques.
- Désinfecter les équipements utilisés.
- Respecter la signalisation en place.
- Respecter l'étiquette respiratoire.